

# Préparation morale

Autor(en): **Grosjean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **82 (1937)**

Heft 8

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-341804>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Préparation morale

A la veille d'un *cours de répétition*, il est d'usage de rappeler que tout officier a le devoir de se préparer au triple point de vue technique, physique et moral. De cette préparation méthodique du corps des officiers dépend le rendement de cette période de service.

A côté des divers règlements fondamentaux et de ceux d'ordre technique ainsi que tactique, qu'il importe de relire, il existe aussi toute une documentation de caractère pédagogique. Nous pensons, entre autres, aux « Directives » du Département militaire fédéral, du 27 février 1908, et à la circulaire de la même source, datée du 30 mai 1931.

Les articles « La bibliothèque de l'officier » et « La mentalité de l'officier et sa mobilisation » parus dans les dernières livraisons de la *Revue militaire suisse* soulignent l'importance de cette préparation morale.

C'est dans cet esprit que nous reproduisons ci-après, à l'intention de nos jeunes camarades surtout, quelques notes résumant l'enseignement pédagogique donné récemment dans une école militaire française.

Premier-lieut. GROSJEAN.

### I. Observation et analyse du commandement

#### 1. *Le commandement est l'art professionnel de l'officier.*

Chaque officier doit rechercher et vérifier, par un effort de réflexion personnelle, les principes du commandement.

#### 2. *Commander, c'est gouverner.*

C'est-à-dire : ordonner, enseigner, conseiller, administrer, instruire, faire exécuter.

- a) Eléments de l'action : Voir, pouvoir, vouloir.  
b) Eléments moraux du chef : Intelligence, caractère, dévouement.  
c) Eléments du caractère : Sincérité, loyauté, gravité.  
Lafontaine disait : « Les galons sont comme les reliques : quand on les porte, il faut se garder de certaines illusions vaniteuses. »

3. L'amateurisme est la plus terrible plaie qui puisse affliger l'armée ; il provient d'une éducation basse, vie molle, vouée aux plaisirs faciles qui abolissent le sens de l'idéal.

4. L'officier est le servant *volontaire* et intelligent du devoir national ; de là provient son *autorité* qui doit s'exercer sur des êtres humains. Cette autorité doit donc être *morale*.

5. *Collaboration des subordonnés.*

Les considérer comme des auxiliaires intelligents et non pas comme de simples transmetteurs d'ordres. Pas de remontrance devant la troupe. Propos injurieux à bannir du langage ; de même que plaisanteries railleuses et ironiques.

Ne jamais omettre de rendre un salut.

Le sentiment de la *dignité personnelle* est une force, un élément d'énergie. Ne pas négliger de l'accroître dans le cœur de nos hommes.

L'unité (donc ma section) a aussi sa personnalité.

*Saluer* la troupe en l'abordant et en la quittant.

Si l'on fait reconduire sa troupe au cantonnement par un subalterne, la *regarder défiler* jusqu'au dernier homme ; marquer ainsi qu'on prend congé d'elle.

6. Laisser la *liberté d'agir* à son subordonné. Le commandement ne se partage *pas*, il se *subordonne*.

(Interrompre et vouloir montrer ce qu'il faut faire revient à dire publiquement que le subordonné ne sait rien faire.)

Mes hommes ne doivent pas être des automates, mais des collaborateurs utiles.

*L'initiative* : un des éléments essentiels de la victoire.

7. *La subordination.*

a) Faire disparaître les idées fausses concernant l'obéissance hiérarchique.

La subordination est un devoir d'homme libre et non une servitude.

b) Attitude de l'officier :

L'arrogance est haïssable, mais la recherche de la popularité n'est pas moins vicieuse.

L'affection réciproque naît du devoir accompli en commun.

8. *La loyauté envers le chef.*

Défaillances : l'esprit de *dénigrement*.

Ignorer ce que personnellement on peut avoir à reprocher au supérieur.

Dénigrer en présence d'inférieurs est un attentat contre le devoir militaire, comme aussi l'esprit d'hostilité devant une réprimande.

Les rancunes et intrigues doivent disparaître.

Penser aussi à la véracité dans les inspections...

9. *La répression.*

La répression afflictive n'est pas la base de l'autorité.

L'officier doit être le chef moral de sa troupe. — La répression n'est qu'un *moyen* de force pour briser les refus d'obéissance ; elle doit être pratiquée par *devoir*.

Augmenter une punition infligée par un inférieur, sous prétexte que trop faible, est déplorable. C'est empiéter sur ses droits. Diminuer ou lever une punition est plus grave encore. C'est celui qui a puni qui doit lever la peine et non son supérieur.

## II. Fonction de l'armée

1. *L'officier.*

L'officier a charge d'un devoir civique ; il en est le représentant et le maître. Il doit s'y consacrer.

Il doit veiller avant tout à tenir ce rang moral.

« La richesse n'est pas une aristocratie et, si elle en était une, ce serait une raison de plus pour le corps d'officiers de s'en écarter. »

## 2. *L'exercice du commandement.*

L'autorité se crée par le *devoir* et l'*abnégation*, ainsi que la *maîtrise de soi-même*.

Citation de Fénelon : « Il faut être patient pour devenir maître de soi et des autres ».

Rester dans sa fonction d'officier et non de « moi ».  
La familiarité engendre le mépris.

\* \* \*

Si l'homme s'est rendu coupable d'une faute, comment agir ?

a) S'il ne s'agit que d'une simple *erreur*, il suffit d'éclairer l'homme, son *intelligence* ;

b) Si c'est une *défaillance*, une négligence, un laisser-aller, ce n'est plus l'esprit de l'homme qu'il faut éclairer : c'est son *moral*, qu'il faut remonter ; remettre en jeu les forces qui ont manqué : le courage, l'esprit du devoir, la dignité personnelle, la probité, la loyauté, l'amour-propre ;

c) S'il s'agit d'une *infraction* voulue et préméditée au devoir, la *répression* immédiate s'impose. Chercher cependant à réformer le moral.

\* \* \*

Entretenir la communication morale avec l'homme : (En Suisse connaître aussi tôt que possible les noms des nouveaux venus.) S'informer de ses conditions civiles et sociales.

Surtout pas de discours, car l'éloquence préparée est fort souvent un mensonge de la pensée. Celle de l'officier doit consister dans des idées bien acquises et clairement exprimées, elle doit refléter la *conviction*.

L'*autorité* doit être paternelle, juste, éducative et bienfaisante.

Faire preuve d'*esprit de suite* dans le commandement et les ordres.

L'éducation doit se faire par l'action et l'exemple.

*Pour savoir commander, il faut tout d'abord être maître de soi-même.*

---